

En 2013, le pays a consacré 56,3 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 39,0 % de la dépense intérieure d'éducation.

Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 63,1 % en prix constants pour s'établir à 9 440 euros en 2013.

En 2013, le pays a consacré 56,3 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 39,0 % de la dépense intérieure d'éducation contre 42,4 % en 1980 (*tableau 3.1*). Fluctuant autour de 42,5 % jusqu'en 1998, cette part décroît depuis régulièrement.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 74,5 % entre 1980 et 2013, soit + 1,7 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 63,1 %, moins fortement que dans le premier degré (*figure 3.2*). Cette hausse, particulièrement rapide au cours des années 1990 (plus de 30 % de 1990 à 2000) est due d'une part à l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 8 p. 28*) et, d'autre part, aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré. Ensuite, la croissance s'essouffle pour s'inverser entre 2011 et 2013 (- 4,3 %). La diminution des dépenses de l'État pour le second degré (de 1 % entre 2010 et 2013) conjuguée à celle des collectivités territoriales (d'environ 10 %) et à la légère croissance des effectifs (de 0,8 %) explique cette baisse.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences entraînant la prise en charge des adjoints

techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE)¹ par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes : en 2013, elles assurent 21,8 % du financement initial contre environ 14,0 % en 2000. En 2013, l'État ne finance plus que les deux tiers de la DIE du second degré, contre presque trois quarts en 2000.

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire : 11 110 équivalents-dollars en 2011 contre 9 280 pour la moyenne des pays de l'OCDE (*figure 3.4*).

En 2013, la dépense pour un collégien est de 8 240 euros, pour un lycéen en enseignement général ou technologique elle est de 10 960 euros et pour un lycéen en enseignement professionnel elle atteint 12 210 euros. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 115 370 euros en 2013 contre 80 300 euros en 1990 (aux prix 2013), soit une augmentation de 44 % (*figure 3.3*). Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 119 100 euros en 2013, en augmentation de 25 % depuis 1990. ■

1. Anciens personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS).

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, dont les méthodes, le champ et les concepts évoluent périodiquement. Ainsi en 2012, la mesure de la formation continue et des dépenses des communes et des ménages est revue. Les résultats sont aussi modifiés par le passage à la base 2010 de la comptabilité nationale intégrant notamment Mayotte dans le champ. Le niveau du PIB est également affecté par le changement de base. Ce rebasage ainsi que les modifications apportées en 1999 (intégration des DOM) et en 2006 (passage à la LOLF) provoquent des ruptures dans les séries brutes. Pour permettre un suivi chronologique, les principales séries de données ont donc fait l'objet d'une rétropolation jusqu'en 1980. Les montants ainsi recalculés et présentés ici diffèrent donc de ceux des éditions précédentes de L'état de l'École. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Sources : MENESR-DEPP ; OCDE pour les comparaisons internationales. Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, public et privé.



La dépense d'éducation pour le second degré 3

3.1 – La dépense d'éducation pour le second degré (y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

	1980	2000	2010	2012	2013p
DIE pour le second degré¹					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,6	46,1	56,7	56,1	56,3
aux prix de 2013 (en milliards d'euros)	32,3	56,7	58,4	56,6	56,3
Part dans la DIE (en %)	42,4 %	42,3 %	40,3 %	39,4 %	39,0 %
Dépense moyenne par élève ¹ aux prix de 2013 (en euros)	5 780	9 100	9 860	9 490	9 440
Structure du financement initial²					
État			65,2 %	66,0 %	66,6 %
dont MENESR			61,9 %	63,0 %	63,5 %
Collectivités territoriales			23,5 %	22,3 %	21,8 %
Autres administrations publiques et CAF			2,3 %	2,4 %	2,4 %
Entreprises			2,0 %	2,1 %	2,1 %
Ménages			7,0 %	7,2 %	7,1 %

2013p : données provisoires.

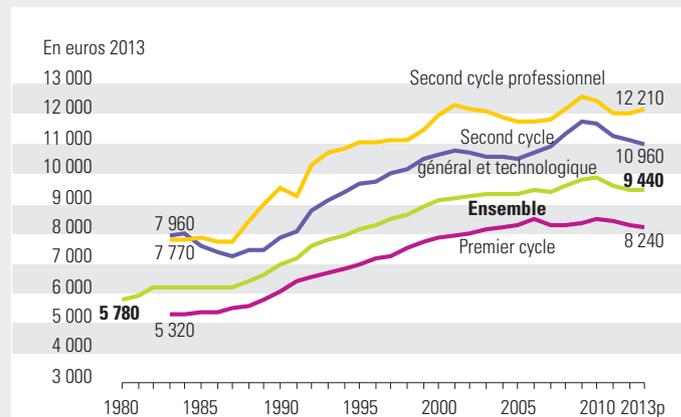
1. La réévaluation de la DIE et de la dépense moyenne (voir méthodologie *indicateur 1 p. 14*) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2013.

2. La structure du financement initial n'a pas pu être rétropolée avant 2006 (voir méthodologie ci-contre).

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

3.2 – Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2013 (1980-2013)



2013p : données provisoires.

Note : les séries sont rétropolées pour tenir compte des évolutions méthodologiques.

Elles diffèrent donc de celles des éditions précédentes de *L'état de l'École*.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

3.3 – Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2013, en euros)

Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale (aux prix de 2013)	
		1990	2013p
Baccalauréat général et technologique	15 ans	80 300	115 370
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans ¹	94 980	119 100

2013p : données provisoires.

1. 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

Source : MENESR-DEPR.

3.4 – Dépense moyenne pour un élève du secondaire Public et privé, en équivalents-dollars (2011)



1. Public seul.

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation, 2014*.